



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-59888>

Département(s) de publication : **08**

Annonce n° **25-59888**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental des Ardennes

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22080004900011

Ville : CHARLEVILLE MEZIERES cedex

Code postal : 08011

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 08

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=36156>

Identifiant interne de la consultation : 2025-128-DPI

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : sandra.blanchard@cd08.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Certification amiante pour les travaux sous-section 4 (pour les 2 lots) - Liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 06/06/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Rénovation des installations de chauffage des collèges de Sault-les-Rethel et de Signy-le-Petit - RELANCE-.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le contrat porte sur les prestations suivantes : Rénovation des installations de chauffage des collèges de Sault-les-Rethel et de Signy-le-Petit - RELANCE Ce marché concerne la relance du marché 2025-070-DPI Rénovation des installations de chauffage des collèges de Sault-les-Rethel et de Signy-le-Petit. Cette procédure a été classée sans suite en raison d'une modification du cahier des charges (modification des pièces de candidature exigées) Pour la présente relance, le DPGF et le CCTP du lot 1 ont également été modifiés. Les candidats devront prendre en compte ces dernières versions pour la remise de leur offre (pour information, la modification apportée consiste en des précisions sur la fumisterie). Le lot n°2 reste inchangé. Ce marché comporte 2 lots. Le premier concerne les travaux de réfection de la chaufferie du collège de Vallière de Sault-les-Rethel (lot 1) Ces travaux comprennent la dépose et l'évacuation de l'ensemble des équipements existants en chaufferie, l'installation de 2 chaudières, la réfection de tous les départs et tous les retours eau chaude, le remplacement de la productions ECS, l'ajout d'un réseau de bouclage, le remplacement de la CTA de la DP et la mise en oeuvre d'un réseau gaz pour alimenter la cuisine. Le lot 2 concerne les travaux de réfection de la chaufferie du collège Multisite de Signy-le-Petit (lot 2) Ces travaux comprennent la dépose et l'évacuation de l'ensemble des équipements existants en chaufferie, l'installation de 2 chaudières à pellet, la réfection de tous des départs et tous les retours eau chaude en chaufferie, le remplacement de la productions ECS ainsi que le remplacement de la CTA de la DP.-.

Lieu principal d'exécution du marché : Département des Ardennes

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot n°1 Rénovation des installations de chauffage et de production d'ECS du collège de Sault-les-Rethel

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45331000

Lieu d'exécution du lot : Département des Ardennes

- **Description du lot :** Lot n°2 Rénovation des installations de chauffage et de production d'ECS du collège de Signy-le-Petit

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45331000

Lieu d'exécution du lot : Département des Ardennes

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Conditions de remises des offres ou des candidatures : Offre dématérialisée sur la plateforme www.xmarches.fr Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Dossier remis gratuitement Par téléchargement, sur <https://www.xmarches.fr> VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé

contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Organe chargé des procédures de médiation : Secrétariat CCRA ou CCIRA préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue Préfet C. Erignac, 54038 Nancy Cedex, tél. : +33 3-83-24-27-71

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/05/2025